

RÈGLEMENT DU LOCAL JEUNES 10-17 ANS



RESPECTER TOUT LE MONDE

- RESPECTER LES AUTRES JEUNES ET LES ADULTES.
- PAS D'INSULTES, PAS DE PROPOS RACISTES, SEXISTES OU DISCRIMINATOIRES.



RESPECTER LES LIEUX ET LE MATÉRIEL

- RANGER APRÈS CHAQUE ACTIVITÉ.
- VIDER LES POUBELLES, FAIRE LA VAISSELLE, BALAYER SI BESOIN.



TÉLÉPHONE PORTABLE

AUTORISÉ MAIS 2H MAX D'UTILISATION.
UNE UTILISATION INTELLIGENTE ET RESPECTUEUSE.



INTERDICTIONS

- PAS D'ALCOOL, PAS DE TABAC, PAS DE DROGUE.
- PAS DE DÉGRADATION VOLONTAIRE DU MATÉRIEL.

ACTIVITÉS POSSIBLES



- JEUX VIDÉO (LIMITÉS DANS LE TEMPS).
- BRICOLAGE / RECYCLAGE / JEUX DE SOCIÉTÉ / SPORT.
- DISCUSSIONS ET DÉTENTE ENTRE AMIS.



SORTIES ET VEILLÉES

- PAYANTES, AVEC INFORMATION TRANSMISE AUX FAMILLES.
- NÉCESSITENT UNE AUTORISATION PARENTALE SIGNÉE (COMME POUR QUITTER SEUL LE LOCAL).



HORAIRES D'OUVERTURE

- DE 15H00 À 18H00 (LES MERCREDIS PENDANT LES PÉRIODES SCOLAIRES)
 - DE 14H00 À 18H00 PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES
 - DE 19H00 À 23H00 (VEILLÉES)
 - DE 9H00 À 18H00 (SORTIES)
- (CHANGEMENT POSSIBLE → INFOS DONNÉES PAR MAIL).
INFOS ENVOYÉES PAR MAIL : ANIMATION@MAIRIE-CORON.FR

L'ADHÉSION DE 20 EUROS AU LOCAL JEUNES EST VALABLE POUR UNE PÉRIODE D'UN AN, DU 1ER SEPTEMBRE 2025 AU 31 AOÛT 2026.

RESPONSABLES DU LOCAL JEUNES

STÉPHANIE PINEAU - ANIMATRICE RESPONSABLE JEUNESSE - 07.57.45.10.31

JOËLLE REVEILLÈRE - ADJOINTE COMMISSION ENFANCE/JEUNESSE - 06.64.18.03.45